

REGLEMENT PARTICULIER

14^{ème} RONDE AUTOMOBILE DE LA MAYENNE ACO

28 SEPTEMBRE 2019

RALLYE TOURISTIQUE D'ORIENTATION ET DE NAVIGATION

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : 7 Septembre 2019

**Vérifications administratives : 28 Septembre 2019 à partir de 7h 30 à LAVAL, quartier FERRIE 17
Rue de Rastatt (voir plan d'accès en annexe).**

*Heure de mise en place du parc de départ : 7 h00 à 9h00 à LAVAL quartier FERRIE 17 Rue de Rastatt.
Briefing des pilotes : 9h.*

Départ 1^{ère} voiture : de LAVAL quartier FERRIE 17 rue de Rastatt : 9h 30.

Arrivée à LASSAY LES CHATEAUX (53) vers Midi pour le Déjeuner.

Nouveau départ de LASSAY LES CHATEAUX vers 14h 30.

Arrivée et fin du rallye à BONCHAMP commune proche de LAVAL vers 18h – 18h30.

ORGANISATION :

**L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST par sa délégation territoriale de la MAYENNE organise le 28
Septembre 2019 la 14^{ème} RONDE AUTOMOBILE DE LA MAYENNE ACO. Rallye TOURISTIQUE
D'ORIENTATION ET DE NAVIGATION ouvert aux véhicules anciens, sportifs et de prestige même récents.**

Comité d'Organisation

Délégation territoriale de l'Automobile Club de l'Ouest pour la Mayenne :

pierre.barreaud53@orange.fr

Tèl : 06 42 58 29 38

Organisateur technique

*Délégation territoriale de l'Automobile Club de l'Ouest pour la Mayenne, 16 Impasse des Fleuristes 53000
LAVAL : (Pierre BARREAUD).*

Organisation :

*- Grégoire DENIS Membre du comité directeur de l'Automobile Club de l'Ouest et Président
de la délégation territoriale de l'ACO pour la Mayenne :*

- Administrateurs de l'ACO : Pierre BARREAUD

Philippe LERICHE

Christophe VOISIN

- Et les membres de la délégation territoriale de l'ACO pour la Mayenne.

I - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

**AVANT LE DEPART L'ORGANISATION VERIFIERA LES PERMIS DE CONDUIRE
L'ASSURANCE A JOUR DU VEHICULE ET LA CARTE GRISE DE CELUI-CI**

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'Automobile Club de l'Ouest a souscrit une assurance RCP et une assurance spécifique pour l'organisation du rallye.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2. **Toute personne qui désire participer à la 14^{ème} ronde auto de la Mayenne ACO doit adresser la demande d'engagement du rallye ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 Septembre 2019 impérativement.**

3.3. **Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.**

3.4. **Les droits d'engagement sont fixés :**

A : 135 €. Adhérent ACO : 120 €

- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye. Cadeau de bienvenue, Café croissants de l'accueil. 2 déjeuners le midi : dans la salle des fêtes de LASSAY LES CHATEAUX et le soir nous vous avons réservé un accueil dans une des meilleures tables de la Mayenne « LA MAISON MARSOLLIER » avec un cocktail en apéritif (pièces chaudes et froides avec cocktail maison) , mise en bouche, plat principal et dessert, café, thé, infusion. Il n'y aura pas d'alcool de servi par nos soins à table mais si vous le souhaitez vous pourrez réclamer au restaurateur boisson alcoolisée à votre charge.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

3.5. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.6. **Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement**

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire.

ARTICLE 4 : VOITURES EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage et un triangle

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

La 14^{ème} ronde auto de la Mayenne ACO représente un parcours de 220 kms environ.

Elle est divisée en 2 étapes.

Elle se déroulera à partir de Laval, vers Montsurs, St.Cénéry, puis Bais par le Mont Rochard et le Montaignu en ayant emprunté avec prudence et entièrement l'ancienne course de Côte.

Un road book sera remis le matin sur la ligne de départ : Il sera sous forme de notes précises, de directions à prendre fléchées, fléchées métrées, cartographies SIMPLES. Il y aura 2 étapes : l'une, le matin, la seconde l'après-midi.

Attention !... Munissez vous d'une boussole car vous aurez 2 changements de direction simples à la boussole.

6.2. CIRCULATION

Les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route, le rallye se déroulant sur route ouverte à la circulation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

*L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute ou de 30 secondes.
Le départ sera donné en conformité avec le programme.*

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

CONTROLES DE PASSAGES :

Tout le long du parcours et afin de veiller aux passages des concurrents, des contrôleurs de l'organisation seront présents pour aider ceux qui connaîtraient des difficultés.

Les concurrents, dans le souci de pouvoir d'eux même vérifier qu'ils sont sur la bonne direction, auront à relever des panneaux ACO revêtus de lettres.

ASSISTANCE :

Deux véhicules d'assistance suivront le rallye avec 3 mécaniciens qui seront à la disposition des concurrents et qu'ils pourront joindre à tout moment en cas de problème sur la route.

L'un de ces véhicules sera un camion plateau.

ARTICLE 8. RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise : NOUS NE SOMMES PAS EN COMPETITION.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

AUCUN CLASSEMENT.

La 14^{ème} ronde est un rallye touristique exclusivement où seuls le plaisir de faire rouler de belles voitures, de se retrouver entre passionnés et d'entretenir la bonne convivialité.

